14ème RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VÉSUBIE

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF (PEA)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Dans le cadre du 14ème Rallye RÉGIONAL de la VÉSUBIE est organisé

le 14ème Rallye Régional VHC de la VÉSUBIE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : …… …… ***Dès obtention du VISA***

Ouverture des engagements : …… …… ***Dès parution du règlement***

Clôture des engagements : …… …… ***lundi 24 août 2026 à minuit***

Parution du carnet d'itinéraire : ***Téléchargeable sur le site et disponible à l'ASA à compter du 28 août et Récupérable le samedi 29 août lors de la première journée des reconnaissances au Départ ES1.***

Dates et heures des reconnaissances : ***samedi 29 août de 9h à 12h et de 14h à 18h et vendredi 4 septembre de 9h à 14h***

Vérifications administratives : …… ***vendredi 4 septembre de 10h30 à 18h15 devant la Mairie de Roquebillière***

Vérifications techniques : …… ***vendredi 4 septembre de 10h45 à 18h30 sous le chapiteau au même endroit***

Heure de mise en place du parc de départ : …… ***vendredi 4 septembre à partir de 11h00***

Heure de fin de mise en place du parc de départ : …… ***vendredi 4 septembre 18h45***

1ère réunion des Commissaires Sportifs : …… ***vendredi 4 septembre à 19h PC course Mairie de Roquebillière***

Publication des heures et ordres de départ : …… ***vendredi 4 septembre à 19h30 PC Temps Mairie de Roquebillière***

Départ 1ème étape : 1er VHC / MODERNE / VMRS / VHRS …… ***samedi 5 septembre à 9h***

2ème réunion des Commissaires Sportifs : …… ***samedi 5 septembre partir de 15h30 PC course Mairie de Roquebillière***

Arrivée 1ème étape : …… ***samedi 5 septembre à partir de 16h26***

Vérification finale : …… ***samedi 5 septembre à l'arrivée du rallye (Garage GHETTI)***

Taux horaire de la main d'œuvre : …… …… ***60 € TTC***

Publication des résultats du rallye : …… ***samedi 5 septembre 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé***

Remise des prix : …… ***samedi 5 septembre à l'arrivée du rallye***

ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile **Bâtiment et Travaux Publics** organise les 4 & 5 septembre 2026 en qualité d'organisateur administratif et technique, le* ***14ème RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VÉSUBIE.***

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA N°50 et sous le permis d'organiser FFSA N° 517 en date du 25/06/2026.

Comité d'Organisation

Président : André GALLI

Membres : *Jean Jacques et Zizou MANUGUERRA, Patricia GALLI, Laure et Michel LAMBOGLIA, Pierre CARMIGNANI, Jean Claude TEISSEIRE, Colette et Jean RONCALLI, Mathieu SICARD, Romain GUINTRAND, André BAROLLE, Jean Michel CHOL, Luc DENIZOT, Sandrine JACCHERI, Pierre TANCI, Jeannine BARAFANI, Patricia FECHINO, Hervé BRASSART, Gérard DAUMAS, Charles BOSI, Evelyne COMOGLIO, Jean Louis GRAZIANI, Gilles MARTINENGO, Paul Albert NASI, Maxime RATTI, Richard SCANZAROLI, Francis THIEBAUD, Julien FOTIA, Cathy HUBARD, Jean Marie CONDEMESE, Stéphanie BACZEWSKA, Joëlle BARBERO, Jean Paul BERNARDI, Yves VELLA, Alla LEBEDYNETS, Soizic METAYER, Karine CONSONNI, Jacques CADET, Marc CADENAT, Éric DOELSCH, Rachel et Christophe ERCOLE, Claude GORNEAU, Pierre NIEF*

Secrétariat du Rallye : *42, avenue Galliéni 06000 NICE Téléphone : 04 93 80 43 44 e-mail :* ***asa@asbtp.com***

Permanence du Rallye : *42, avenue Galliéni 06000 NICE les mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h30 à 19h30 jusqu'au 3 septembre 2026, puis Mairie de Roquebillière à partir du vendredi 4 septembre 2026, 10h*

Organisateur technique

Nom : ***ASABTP*** *représenté par son président* ***André GALLI***

Adresse : 42 avenue Galliéni 06000 NICE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	*M. Georges POUQUINE*	*Licence n° 20225*
Commissaires Sportifs	*Mme Annick PECOUT*	*Licence n° 127836*
	M. Luc DENIZOT	*Licence n° 218675*
Directeur de Course et Nouveaux départs	*M. Michel BONZOM*	*Licence n° 4090*
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC	*M. Stéphane OUDINOT*	*Licence n° 45980*
	Mme Evelyne COMOGLIO	*Licence n° 161804*
Chargés des relations avec les concurrents	*Mme FLORIO Connie*	*Licence n° 23736*
	A préciser	*Licence n°*
Directeur de Course délégué Tricolore	*M. Serge DAO*	*Licence n° 23974*
Directeur de Course délégué Autorité	*M. Jean Claude TEISSEIRE*	*Licence n° 226136*
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	*M. Philippe BOUVIER*	*Licence n° 241588*
	Mme Emmanuelle NAS DE TOURRIS	*Licence n° 18620*
Délégué LSA REGION SUD PACA	*M. Jean Luc BRETAR*	*Licence n° 241588*
Commissaire Technique responsable et Nouveaux départs	*M. André BAROLLE*	*Licence n° 55043*
Commissaires Techniques	*M. Pierre ASSO*	*Licence n° 46813*
	M. Hervé BRASSART	*Licence n° 7192*
	M. Gérard DAUMAS	*Licence n° 7191*
	M. Jean Marc GRILLI	*Licence n° 234783*
	M. Luc POULAT	*Licence n° 242810*
	M. Philippe PRADO	*Licence n° 56333*
	M. Jean François PINAZO	*Licence n° 1085*
Médecin chef	*Mme Françoise FERAUD*	*Licence n° 1970*
Chargé des relations avec la presse	*M. Jean Jacques MANUGUERRA*	*Licence n° 9189*
Classements – Géolocalisation VHRS /VMRS	*PATRICK SOFT - VDS RACING*	
Juge de faits	*M. Michel LAMBOGLIA*	*Licence n° 50486*

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

*Le **14ème RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VÉSUBIE** compte pour :*

- *La Coupe de France des Rallyes VHC 2026 Coëf 2*
- *Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA.*
- *Les Challenges ASABTP.*

1.3P. VÉRIFICATIONS *Voir PROGRAMME HORAIRES*

Les horaires de convocation seront publiés au plus tard le jeudi 3 septembre 2026 sur le site web de l'ASABTP.
http://www.asbtp.com/automobile-presentation/

***1.3.1P**. Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives muni des documents suivants :*

- permis de conduire
- licences en cours de validité.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé. ***(Participations Etrangères Autorisées)***

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute demande d'engagement doit Obligatoirement être accompagnée de la copie de la 1ère page du PTH ou PTN (sauf catégorie CLASSIC).

***3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **14ème RALLYE RÉGIONAL VHC DE LA VÉSUBIE** doit adresser au Secrétariat du*

Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, ***avant le lundi 24 août 2026 à minuit****, et* ***accompagnée du règlement des droits d'engagements***

3.1.10P. *Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.*

3.1.11.1P. *Les droits d'engagement sont fixés :*

- *avec la publicité facultative des organisateurs :* ***380 €*** ***y compris le système de géolocalisation*** *(chèque de caution de 300 € à remettre au prestataire assurant la géolocalisation lors des vérifications administratives).*
- *sans la publicité facultative des organisateurs : 760 €*

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture

Les droits d'engagement seront réduits d'une retenue variable, pour les concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail. Dans ce cas la retenue sera de :

* *30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.*
* *50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.*

3.1.12P. ***Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des pièces inscrites sur le bulletin d'engagement.***

3.3P. ORDRE DE DÉPART *La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.*

l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- *Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)*
- *Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.*
- *Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :*

Ordre de départ : Groupes ***A, 4/5, B, 2, 3, N et 1, CLASSIC****, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.*
Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).
La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Une plaque d'assistance sera remise gratuitement par équipage et devra servir à l'authentification du seul véhicule autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. L'Assistance sera autorisée tout autour du gymnase et dans les diverses poches, délimitées, en jaune, ***et hors emprise routière,*** *comme indiqué sur les documents annexés au présent règlement.*

Toute remorque sera strictement interdite dans les parcs d'assistance.

La mise en place de bâches devra être conforme au règlement standard et obligatoire sous peine d'amende. Tout détritus devra être retiré et évacué par l'équipe d'assistance lorsqu'elle quittera les lieux. *Il est impératif de laisser les lieux propres. L'assistance sera également autorisée dans les surlargeurs des voies sans toutefois empiéter sur les voies de circulation*

4.4P GÉOLOCALISATION : *Obligatoire, compris dans le prix de l'engagement et conforme au règlement standard des rallyes.*

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 14ème RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE représente un parcours de 109.380 km.

Il est divisé en 1 étape 2 sections et 10 secteurs de liaisons et 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de ***39.846 km****.*

Samedi 5 septembre 2026 : *1ère étape : ROQUEBILLIÈRE / ROQUEBILLIÈRE*

ES 1 : LA BOLLÈNE	➔	***COL de TURINI 1 :***	***10.824 km***
ES 2 : COL St ROCH	➔	***LODA 1 :***	***9.104 km***
ES 3 : LA BOLLÈNE	➔	***COL de TURINI 2 :***	***10.824 km***
ES 4 : COL St ROCH	➔	***LODA 2 :***	***9.104 km***

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE »

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir article programme - horaires du présent règlement.
Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de ***3 maximum.***
Des contrôles seront susceptibles d'être effectués.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes. Tout retour en arrière est interdit.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P DÉPART : *le départ des voitures VHC sera donné pour la 1ère étape le samedi 5 septembre à partir de 9h, avant le rallye MODERNE, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête, puis par ordre de classement après le parc de regroupement, sauf en cas d'imprévu dû à des faits de course.*

7.5.20.1P ESSAIS :

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 4 septembre 2026 (RM 71 BELVÉDÈRE 2.8km). Elle se déroulera de14h30 à 18h pour les concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de participation de ***100 €.***

Important : ***Seuls les équipages engagés et ayant procédés aux vérifications administratives et techniques et obtenu l'adhésif prouvant leur conformité pourront participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. 3 passages maximum mais modulables en fonction du nombre de participants.***

Tout équipage abandonnant durant cette séance d'essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur.

Au moins 1 mois avant la date du rallye et durant les journées de reconnaissances et plus particulièrement le vendredi 6 septembre 2024, aucun essai ne pourra avoir lieu ou être organisé sur tout ou partie d'un secteur de liaison ou d'une épreuve spéciale du Rallye, même avec des voitures de reconnaissances, même avec l'accord des Mairies des communes concernées. Des pénalités ou disqualifications pourront être appliquées et seront à l'appréciation des Commissaires Sportif.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

- *Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch.*
- *Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye et présents à la remise des prix.*

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA